

ORDRE DU JOUR :

N° ordre	N° Délibération	Objet
1	-	Approbation du compte rendu de la réunion du 25.10.2018
2	N° 2018 -54	Syndicat Intercommunal des Eaux de Picardie : extension de périmètre par adhésions de nouvelles communes
3	N° 2018 - 55	Demande de participation Séjour Linguistique et culturel
4	N° 2018- 56	FDE 80 : convention financière pose de 12 prises guirlandes
5	N° 2018 -57	Association Promotion Formation Emploi : demande de participation financière
6	N° 2018-58	CAUE 80 : renouvellement adhésion
7	N° 2018-59	Plan de sauvegarde communal
8	N°2018-60	Personnel communal : augmentation du temps de travail d'un adjoint administratif et d'un adjoint technique avec mise à jour du tableau des effectifs
9	N° 2018-61	Travaux de voirie Rue du Trinvil Phase 3 -Emprunt -demande de subvention Amendes de police
10	N°2018-62	Collège Joliot Curie : demande de subventions pour voyages scolaires
11	-	Questions et informations diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 Octobre 2018

Monsieur le maire propose aux membres du conseil d'approuver le compte rendu de la réunion de conseil du 25 octobre 2018

Le compte rendu de la réunion du 25 octobre 2018 est approuvé sans observation particulière

N°2018- 54 : Syndicat Intercommunal des Eaux de Picardie : extension de périmètre par adhésions de nouvelles communes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il a reçu une délibération du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE PICARDIE concernant l'extension de son périmètre par l'adhésion de nouvelles communes (N°18_2018).

Il explique qu'en application des dispositions de l'article L. 5211-18 du CGCT, la délibération du SIEP doit être notifiée aux conseils municipaux de toutes ses communes membres qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer. Par ailleurs, ces adhésions supposent une délibération favorable des communes membres du SIEP, à la majorité qualifiée prévue par l'article L. 5211-5 du CGCT, c'est-à-dire par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que suite aux diverses réunions qui ont eu lieu entre le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE PICARDIE (SIEP), le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA REGION D'AIGNEVILLE (SIAEP D'AIGNEVILLE) et le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BOIS DE LA MOTTE (SIAEP DU BOIS DE LA MOTTE) concernant l'application de la loi NOTRe et le devenir des structures syndicales au 1^{er} janvier 2020, il est ressorti de ces concertations :

- Que la solution la plus efficace consiste à regrouper les trois syndicats pour n'en former plus qu'un, et ainsi garantir l'existence d'une structure pérenne et raisonnée dédiée à la gestion de l'eau potable qui pourra assurer un prix abordable de l'eau, un entretien des structures existantes et un renouvellement du réseau pour les générations futures.
- Qu'une continuité des modes de gestions soit maintenue.
- Que l'actif et le passif des trois syndicats soient mis en commun.
- Que l'ensemble des personnels soit repris conformément à l'art L 5211-4-1 du CGCT.

Monsieur le Maire informe donc le Conseil Municipal que les communes d'AIGNEVILLE, ERCOURT, FEUQUIERES-EN-VIMEU, MAISNIERES, TOEUFLES, TOURS-EN-VIMEU, BOISMONT, CAHON, FRANLEU, FRESSENNEVILLE, MONS-BOUBERT, NIBAS, OCHANCOURT, QUESNOY-LE-MONTANT, SAIGNEVILLE, VALINES demandent leur adhésion au SIEP à compter du 1^{er} janvier 2019.

Il précise que des travaux sur la commune sont programmés en 2019 Rue d'Ault afin de remplacer les conduites d'eau qui datent de 1903.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire évoluer le périmètre du syndicat et d'accepter l'adhésion de toutes ces communes.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE d'accepter l'adhésion des communes d' AIGNEVILLE, BOISMONT, CAHON, ERCOURT, FEUQUIERES-EN-VIMEU, FRANLEU, FRESSENNEVILLE, MAISNIERES, MONS-BOUBERT, NIBAS, OCHANCOURT, QUESNOY-LE-MONTANT, SAIGNEVILLE, TOEUFLES, TOURS-EN-VIMEU, VALINES au SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE PICARDIE et ainsi d'agrandir son périmètre à compter du 1^{er} janvier 2019.

N° 2018-55 : DEMANDE DE PARTICIPATION SEJOUR LINGUISTIQUE ET CULTUREL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une famille qui sollicite une participation financière à un séjour linguistique en Espagne pour son enfant qui est scolarisé au collège de EU.

Le séjour aura lieu du 31 mars au 6 avril 2018- La participation des familles est fixée à 290.00 euros

Il est précisé que les années antérieures la commune a participé pour chaque séjour à hauteur de 50 euros par élève - Une position de principe a été prise d'attribution uniquement aux enfants qui fréquentent le collège de Mers-les-Bains du fait que le collège est menacé de fermeture.

Le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE à la majorité avec 3 abstentions (Soumillon Alain – HEDIN Hubert et Chantale DESENCLOS)

- **De ne pas attribuer de participation financière au motif que l'enfant n'est pas scolarisé au collège de Mers-les-bains**
- **De diriger la famille vers le Centre Communal d'Action Sociale afin que le dossier soit étudié en conseil d'administration**

N° 2018-56 : FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DE LA SOMME : Convention Financière pose de prises guirlandes

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme relatif à la pose de 12 prises guirlandes afin de permettre l'installation des décorations de Noël supplémentaires.

Il propose aux membres du conseil municipal d'approuver ce projet pour un montant de 3684.00 euros TTC

Si le conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20%du coût HT des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre	:	1 363.00
- Contribution de la commune	:	2 321.00
		=====
		3 684.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- **D'adopter le projet présenté par la FDE80**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage**
- **D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 2 321.00 euros.**

N° 2018-57 : ASSOCIATION PROMOTION FORMATION EMPLOI : demande de participation financière

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu un appel à cotisation de l'Association Promotion Formation Emploi – 1 rue du Général Leclerc – 80430 LIOMER

Cet organisme de formation accompagne un public éloigné de l'emploi sur un territoire à vocation rurale soit par des actions de formations soit par un accompagnement socio professionnel.

Pour 2018 elle est intervenue sur l'ensemble de l'ouest du département et d'Amiens dans le champ de l'insertion et de l'accompagnement par :

- L'instruction de demande de RSA
- L'accompagnement des bénéficiaires de minima sociaux dans le PLIE
- L'accompagnement des bénéficiaires du RSA inscrits dans Activ'insertion
- L'accompagnement VAE dans le domaine des services à la personne
- ...

La demande d'adhésion est motivée par l'accompagnement sur le dispositif RSA en 2017 de deux personnes domiciliées sur la commune.

La cotisation demandée est de 0.60 euros par habitant.

Il est souligné lors des débats que l'Association n'a jamais contacté la commune et qu'il a d'autres partenaires qui proposent déjà les mêmes accompagnements

Le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité de refuser son adhésion à l'Association Promotion Formation Emploi

N° 2018-58 : RENOUELEMENT ADHESION CAUE 80

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé en 2010 une convention d'adhésion avec le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Somme)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion de la commune au CAUE 80 avec une cotisation fixée à 100 euros au titre de l'année 2018

N° 2018-59 : PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L 731-3 et R 731-1 et suivants

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-1 et L212-4, relatif aux pouvoirs de police du maire

Vu le Décret N°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux plans communaux de sauvegarde

Considérant que les habitants de la commune peuvent être victimes d'accidents ou de désagréments, qu'ils soient d'origine naturelle, technologique, accidentelle ou terroriste et qu'il convient, en vertu des devoirs de protection de la population, de pouvoir y faire face ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise

Mr le Maire explique qu'il a été établi un plan de sauvegarde communal qui définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'événements sur le territoire communal.

Il précise que la mise en œuvre du plan de sauvegarde reste de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le Préfet de la Somme.

Le plan de sauvegarde communal fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Mr le Maire précise que le projet proposé a été qualifié « d'exemplaire » par les services de la Préfecture qui sont venus en Mairie pour contrôler l'ébauche. Le projet n'a fait l'objet d'aucune modification de leur part au regard du travail présenté.

Mr le Maire et la Directrice des services seront d'ailleurs invités par les services de la Préfecture à participer sur le département à des réunions de présentation de la méthodologie qu'ils ont mise en place pour l'élaboration de ce plan de sauvegarde.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité d'approuver le plan de sauvegarde communal

N° 2018-60 : PERSONNEL COMMUNAL : augmentation du temps de travail d'un adjoint administratif et d'un adjoint technique

Monsieur le Maire rappelle à L'assemblée délibérante qu'elle peut modifier par délibération la durée de travail applicable à un emploi à temps non complet selon les nécessités et dans l'intérêt du service, après avis du comité technique (loi n° 84-53 du 26 janvier 1984).

Cette modification en hausse ou en baisse de la durée du travail est assimilée à une suppression d'emploi suivie de la création d'un nouvel emploi.

Considérant la réorganisation des services suite au départ à la retraite d'un adjoint technique territorial qui nécessite l'augmentation de la durée hebdomadaire de service d'un adjoint administratif et d'un adjoint technique

Considérant que cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi avec un passage de 28H50 à 32H

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984,

Pour le poste d'adjoint administratif territorial

- de supprimer l'emploi d'adjoint administratif territorial créé initialement à temps non complet par délibération N° 2017-07 pour une durée de 28.50 heures par semaine,
- et de créer un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet pour une durée de 32 heures par semaine à compter du 1^{er} mars 2019

Pour le poste d'adjoint technique territorial

- de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial créé initialement à temps non complet par délibération N° 2017-07 pour une durée de 28.50 heures par semaine,
- et de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée de 32 heures par semaine à compter du 1^{er} mars 2019

et de modifier le tableau des effectifs en conséquence

ARRIVEE A 19H30 en séance de Madame VANCRAEYENEST Sophie

N° 2018-61 : TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU TRINVIL PHASE 3

Monsieur le Maire explique qu'il convient de prévoir le financement de la phase 3 des travaux de voirie de la Rue du Trinvil

Un estimatif des travaux a été présenté par le Cabinet EVIA détaillé de la façon suivante :

Lot 1 : 197 500 euros

Lot 2 : 42 500 euros

Soit un total de 240 000 euros HT

Monsieur le Maire rappelle que la voirie étant de la compétence du SIVOM une convention doit être signée et que la participation de la commune est hors taxes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- ***D'autoriser Mr le Maire à signer la convention financière avec le SIVOM d'aup pour les travaux de voirie de la phase 3 de la Rue du Trinvil***
- ***De Valider le financement de la phase 3 de la Rue du Trinvil par emprunt pour un montant de 240 000 euros***
- ***D'autoriser Mr le Maire à solliciter des propositions de prêts auprès des établissements bancaires***
- ***De solliciter l'aide financière de l'Etat au titre des amendes de police pour les parkings***

N° 2018-62 : COLLEGE JOLIOT CURIE – Demande de subventions pour voyages scolaires

SEJOUR EN CLASSE DE NEIGE

Mr le Maire présente la demande de subvention du collège Joliot Curie de Mers-les-bains qui organise un séjour en classe de neige du 3 au 8 février 2019 à Châtel. Classe de 5^{ème}

Le coût unitaire du séjour a été fixé à 419.21 euros (hors accompagnateurs et frais annexes pris en charge par le collège). La participation des familles à 310 euros.

Le collège recherche désormais le financement de la part qui n'est pas à la charge des familles et reste importante malgré la participation de la coopérative scolaire. 15 enfants de la commune sont concernés

Il est précisé que les années antérieures la commune a participé pour chaque séjour à hauteur de 50 euros par élève. Mr le Maire propose une attribution sur la même base soit une subvention de 750 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 750 euros au collège Joliot Curie de Mers-les-bains pour un séjour en classe de neige du 3 au 8 février 2019 à Châtel.

SEJOUR EN POLOGNE

Mr le Maire présente la demande de subvention du collège Joliot Curie de Mers-les-bains qui organise un séjour en Pologne du 3 au 6 mars 2019. Classe de 3^{ème}.

Le coût unitaire du séjour a été fixé à 401.34 euros (hors accompagnateurs et frais annexes pris en charge par le collège). La participation des familles à 320 euros.

Le collège recherche désormais le financement de la part qui n'est pas à la charge des familles et reste importante malgré la participation de la coopérative scolaire. 8 enfants de la commune sont concernés

Il est précisé que les années antérieures la commune a participé pour chaque séjour à hauteur de 50 euros par élève. Mr le Maire propose une attribution sur la même base soit une subvention de 400 euros.

Mr le Maire souligne la qualité de ce voyage et du bon retour qu'il a reçu des enfants qui ont participé à celui organisé en 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 400 euros au collège Joliot Curie de Mers-les-bains pour un séjour en Pologne du 3 au 6 mars 2019.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1- REMERCIEMENTS

Pour gerbes et condoléances

- De la famille VASSELIN suite au décès de Gérard
- De Mr et Mme Camille MARCAN-DUMESNIL suite au décès de Gislain

Pour Ourson de naissance sur la commune

- De Mr AVISSE et Me ARQUINET suite à la naissance de leur fille Victoria

2- SODINEUF – signature de l'acte de vente

La signature définitive de l'acte de vente du terrain de la ferme « MAUPIN » à la société SODINEUF aura lieu le 20 décembre . Le montant de la vente pourra donc être intégré en recettes dans les restes à réaliser de l'exercice 2018.

3- DATES A RETENIR

20.12.2018 à 18h30 : Cérémonie de fin d'année pour le personnel communal

21.12.2018 : Père Noël dans les écoles

12.01.2019 à 19h00 : vœux à la population

Mr le Maire indique qu'il a reçu des compliments sur les « plaisirs de Noël » offerts par le CCAS aux Aînés de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé. Mr le Maire propose de passer au tour de table

TOUR DE TABLE :

Avant de laisser la parole à ses collègues Mr le Maire fait un point sur les travaux de la rue du Trinvil et le lotissement SODINEUF

Rue Du Trinvil : Il précise que la phase 2 est terminée – Il reste à prendre tous les arrêtés et la pose de la signalétique – L'assemblée se dit satisfaite des choix et de la cohérence dans les aménagements des Espaces Verts- Il est souligné que la météo a permis l'engazonnement. Il est précisé que le

Terrain de boules reste à aménager et que l' Abri de bus va être commandé-

Il est fait appel à la vigilance et la surveillance des élus de cette rue . En cas d'observations de dégradations et manque de civisme ils sont invités à prévenir aussitôt en mairie Dans l'avenir un agent sera assermenté afin que le stationnement et les règles de civisme soient respectées.

LOTISSEMENT SODINEUF : Mr le Maire rappelle que le projet avait été retardé suite notamment aux appels d'offres infructueux – Il confirme que la commission d'appel d'offres procédera à l'ouverture des plis le 9 janvier prochain- Des dossiers de remises des offres ont été enregistrés – Il restera ensuite à respecter les délais légaux de notification des marchés et les travaux pourront enfin démarrer.

Alain SOUMILLON fait remarquer que les illuminations de Noël et le choix des décors sont appréciés – Des compliments ont été reçus.

Hubert HEDIN

- pose la question du nettoyage et de l'enlèvement de tous les matériaux par les entreprises du terrain de la ferme MAUPIN – Mr le Maire répond que le terrain devra être débarrassé. Il précise que pour la phase 3 un dépôt par l'entreprise retenue pourra être envisagé à côté du Gros Jacques-
- demande si le giratoire initialement prévu dans le phase 3 sera réalisé- Mr le Maire confirme qu'il sera installé en effet un giratoire un peu bombé et en briques comme à la place avec la partie la plus sensible en matériaux moins fragiles.

Arnaud BISSON souligne le problème de sens de circulation et le non respect par des automobilistes qui circulent notamment de la rue d'Ault vers la Rue du Trinvil –

Mr le Maire répond qu'il va en effet faire une demande d'intervention de la gendarmerie afin que des contrôles soient effectués. IL informe que Rue du trinvil des » STOP » vont être installés pour ralentir la circulation. Des arrêtés seront pris avec avis du Conseil Départemental- il est envisagé d'interdire la circulation des poids lourds rue d'Ault et rue du Trinvil- 7 Tonnes 5 avec » transit interdit « et uniquement une « livraison locale autorisée »

Edith LEVASSEUR informe que le Téléthon a rapporté la somme la 5060.10 euros soit une forte augmentation de la somme reversée au profit de l'association par rapport aux années précédente- Cette belle réussite a été possible grâce à une plus grande participation, mais surtout à un engagement fort des bénévoles et des associations. Il est souligné le don 600 euros de l'association du Renouveau Du Bailly .

Mr le Maire précise que l'organisation des bénévoles a permis de faire un plus fort bénéfice en faisant moins appel à des prestataires notamment pour la confection des repas.

Catherine ADJERAD fait un point sur le contrat local de santé qui a été signé et qui concerne l'ensemble du territoire communautaire-

Les deux priorités qui ressortent du contrat local de santé sont :

- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé par l'amélioration de l'accès à la santé et à la continuité des parcours de vie et de santé
- Anticiper et accompagner le vieillissement de la population

Pour y répondre il y a 6 axes stratégiques :

- améliorer l'accès aux droits
- améliorer l'accès aux soins
- mise en place d'un parcours de vie et santé des personnes atteintes du cancer
- mise en place d'un parcours pour les personnes ayant des pratiques addictives
- améliorer le parcours de vie et de santé des personnes âgées
- intégration des personnes en situations en situation de Handicap

Elle explique qu'une réunion a été organisée avec les deux caisses primaires du territoire (Seine Maritime et Somme) afin qu'elles se coordonnent- Pour le moment la CPAM de la Somme est plus en avance sur un outil de remontée des situations de renoncement aux soins. Elle appelle l'attention de tous les élus afin d'être vigilants sur de telles situations sur la commune.

Mr le Maire fait un compte rendu du Conseil communautaire du 18 décembre 2018 –

- rapport de la CLECT et allocations compensatrices

Il précise que le premier point était la validation du rapport de la CLECT et la détermination des allocations compensatrices 2018 et 2019. Il explique qu'un tableau avec une nouvelle répartition a été proposé en début séance- Nouveau tableau qui avait été établi après échange entre le Président et Emmanuel MAQUET . Ce tableau était plus favorable aux communes du Tréport et de Mers pour un montant de 50 000 euros avec la prise en compte de charges de défense contre la mer- Il souligne un débat animé qui portait essentiellement sur la GEMAPI et le PAPI-

Il informe également qu'il y avait deux points sur lesquels il était « contre » et pour lesquelles il a fait une intervention particulière à savoir :

- l'acquisition d'un immeuble sis place Guillaume Le Conquérant à EU (à côté du Crédit du Nord) pour y installer le bureau d'information de l'office communautaire. Le point a été annulé de l'ordre du jour au motif principal, soutenu par les élus Eudois, que la grandeur du local n'était pas adaptée. Le problème de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ainsi que le coût des travaux ont également été évoqués.

- l'acquisition de la gare du Tréport/Mers et des abords pour un montant de 280 000 euros.

Mr le Maire explique qu'il y avait dans la salle une trentaine de « Gilets Jaunes » et qu'il a fait une intervention sur la pertinence des choix des investissements du conseil communautaire sachant que chaque dépense est financée par l'argent public issu des impôts que les habitants payent avec difficulté. Il a rappelé que la fiscalité a été fortement augmentée par la communauté de communes ces dernières années : augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la mise en place de la taxe GEMAPI.

Dans son intervention il a rappelé au Président et aux Vice Présidents qu'en début de mandature il avait proposé une baisse de leurs indemnités de fonctions de 20% qu'ils ont refusée d'appliquer alors que les citoyens revendiquent « plus de pouvoir d'achat et de pouvoir de vivre ».

-La mise en place d'un espace numérique mobile itinérant

Mr le Maire explique que la communauté de communes a signé une convention pour organiser sur le territoire communautaire le passage d'un bus de formation aménagé pour recevoir du public équipé d'une classe mobile, d'une antenne satellite et d'un animateur multimédia. Des journées tests ont déjà été organisées sur Mers et Incheville.

Mr le Maire souligne qu'il fait remarqué en conseil communautaire que sur la commune il a été décidé de mettre en place en mairie un espace dédié de même type. Il y aura donc doublon dans la dépense publique.

Sans autre observation la séance est levée à 20h30